

L'ASSAD s'attache à développer un partenariat avec tous les acteurs gérontologiques du territoire.

Les horaires d'intervention au domicile des aides-soignants : de 8h à 12h30 et de 16h à 19h.
Les heures de passage des aides-soignants ne peuvent pas être fixes, elles dépendent de l'organisation du planning.

Accueil téléphonique de **l'ASSAD**
01 69 05 77 32



Du lundi au vendredi de 9h à 17h

En dehors des horaires d'ouverture, une astreinte téléphonique est assurée à partir de 7h30 et jusqu'à 20h.



SAD mixte

Un parcours de vie et de soins coordonné

Les services rendus par le SAD présentent de nombreux intérêts pour les personnes âgées et en situation de handicap :

- **Les personnes ne sont plus obligées de faire appel à deux services**
- L'accompagnement est fluide et sécurisant
- Les démarches et le dialogue avec le SAD sont facilités
- Les personnes et les familles disposent d'un **interlocuteur unique** pour la mise en place de l'intervention et son suivi.

Secteur d'intervention du SAD
Juvisy-sur-Orge, Morangis et
Savigny-sur-Orge

Accueil téléphonique :

01 69 05 77 32 ou **01 69 38 08 08**

3-5 rue Pierre Brossolette
91600 SAVIGNY SUR ORGE

ass.assad@orange.fr
saas@afad-idf.asso.fr



Les associations

Service de Soins à Domicile ASSAD
et

Aide Familiale à Domicile Ile-de-France
s'allient pour créer un **GUICHET UNIQUE**
pour la prise en charge
DES PERSONNES AGEES OU DEPENDANTES OU
EN SITUATION DE HANDICAP

**Le Service Autonomie
à Domicile (SAD)
ASSAD-AFAD IDF**

Accueil téléphonique :

Soins 01 69 05 77 32

Aide 01 69 38 08 08

ass.assad@orange.fr
saas@afad-idf.asso.fr

Permanence AFAD IDF
le lundi et jeudi après-midi

3-5 rue Pierre Brossolette
91600 SAVIGNY SUR ORGE

Depuis 1947, notre mission est d'accompagner les familles, personnes âgées et handicapées à domicile et à partir du domicile.

L'accompagnement proposé par l'association concerne le **bien être** et le **cadre de vie** de la personne au quotidien:

- ◆ Aide à la préparation et à la prise des repas
- ◆ Entretien du lieu de vie et du linge
- ◆ Aide au lever, à la toilette, aux changes et au coucher
- ◆ Accompagnement véhiculé ou non dans les déplacements extérieurs
- ◆ Accompagnement dans les démarches administratives

Nos partenaires financeurs :

- ◆ Le Conseil Départemental de l'Essonne (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
 - ◆ Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés
 - ◆ Les Caisses Primaires d'Assurance Maladie
 - ◆ Les mutuelles et les caisses de retraite
- Une prise en charge adaptée à la situation de chacun est possible

Sur la base du tarif régional, le taux plein appliqué est:

- ◆ Interventions en semaine (du lundi au samedi): 30€/h
- ◆ Dimanche et jours fériés: 32€/h

Nos engagements

Un professionnel pour chaque situation

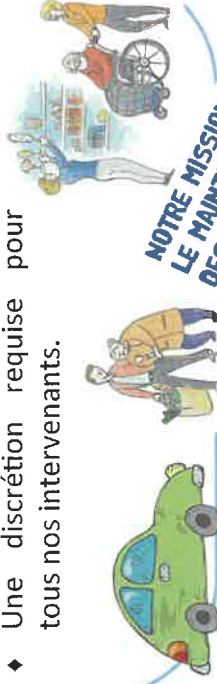
- ◆ Aide à domicile
- ◆ Auxiliaire de vie sociale

Un projet personnalisé pour chacun

- ◆ Une évaluation de vos besoins
- ◆ Un devis établi gratuitement
- ◆ Un contrat garantissant une transparence sur votre participation financière et la prise en charge accordée
- ◆ Un mode d'intervention en prestataire ou mandataire
- ◆ Une continuité du service en cas d'absence de l'intervenant
- ◆ Un suivi qualité de nos prestations

Le respect de chacun

- ◆ Le respect des modes de vie et des convictions de chacun
- ◆ Une discrétion requise pour tous nos intervenants.



NOTRE MISSION :
LE MAINTIEN À DOMICILE
ET/OU EN SITUATION
DE HANDICAP

Accueil téléphonique :

01.69.38.08.08

du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Une référente unique par commune

L'ASSAD est un service de soins infirmiers à domicile agréé par l'ARS (Agence régionale de santé) pour :

- les personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie et pour les moins de 60 ans atteints de pathologies chroniques
- Les personnes en situation de handicap

La mission de l'ASSAD

La mission principale de notre **équipe soignante (infirmiers et aides-soignants)** est d'assurer les soins pour pallier à la perte d'autonomie dans les limites du maintien à domicile

La prise en charge :

La capacité du service est de **131 places autorisées**. La prise en charge s'effectue sur prescription médicale, présentation d'une copie de l'attestation de la carte vitale.

Pour favoriser une prise en charge de qualité, la participation de la famille et/ou de l'entourage est nécessaire.

Le coût de la prise en charge est assurée à 100% par l'assurance maladie, qui rémunère directement l'ASSAD.